



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP interne et CAER-CAPLP

Section : économie et gestion

Option : gestion et administration

Session 2023

Rapport de jury présenté par :
Dominique CATOIR, président du jury

SOMMAIRE

STATISTIQUES GÉNÉRALES	3
I - ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : DOSSIER RAEP	4
1.1 STATISTIQUES.....	4
1.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
1.3 REMARQUES DU JURY	4
1.3.1 Remarques générales sur les RAEP évalués	7
1.3.2 Partie 1 du dossier.....	7
1.3.3 Partie 2 du dossier.....	7
1.3.4 Commentaires du jury.....	9
II - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE.....	11
2.1 STATISTIQUES.....	11
2.2 DÉFINITION DE L'ÉPREUVE.....	11
2.3 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE.....	11
2.4 OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY	12

L'arrêté fixant la composition d'un jury ou d'un comité de sélection est affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, **jusqu'à la proclamation des résultats**, dans les locaux de l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours ou de la sélection professionnelle. **Cet arrêté est, dans les mêmes conditions, publié sur le site internet de l'autorité organisatrice.**

STATISTIQUES GÉNÉRALES

SESSION	2020		2021		2022		2023	
	CAPLP	CAER	CAPLP	CAPLP	CAPLP	CAER	CAPLP	CAER
Postes budgétaires	15	8	15	8	15	9	15	10
Inscrits	300	68	325	55	274	51	296	61
Présents	116	34	127	32	123	31	130	41
Admissibles	38	15	40	14	38	23	39	21
Barre d'admissibilité	10.5	9	11	8.5	12.50	9.50	13.00	10.00
Moyenne des candidats pour l'épreuve d'admissibilité	8.8	9.1	8.8	8.4	9.57	10.98	9.84	10.01
Moyenne des candidats admissibles pour l'épreuve d'admission	13.3	12.2	12.96	10.6	13.91	12.61	14.32	12.48
Admis	15	8	15	8	15	9	15	10
Barre d'admission	13.25	10	10.67	10.20	14.00	12.50	14.33	12.67
Moyenne des candidats pour l'épreuve d'admission			9.14	11.70	11.95	11.80	11.68	11.18
Moyenne des candidats admis pour l'épreuve d'admission			12.87	14.60	15.88	16.10	15.93	14.35

I - ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : DOSSIER RAEP

1.1 STATISTIQUES

	CAPLP	CAER	Total
Candidats inscrits	296	61	357
Nombre de dossiers corrigés	127	40	170
Moyenne des candidats	9,84	10,01	9,88
Moyenne des candidats admissibles	14,16	12,85	13,88
ECARTYPE	3,681	3,423	3,611
NOTE MAX	16,00	16,00	16,00
NOTE MIN	2,00	5,00	2,00

1.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

(Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021 publié au journal officiel du 29 janvier 2021)

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est support de l'épreuve écrite d'admissibilité. **Ce dossier personnel de 8 pages maximum**, constitué par le candidat, comporte obligatoirement deux parties ¹:

- « Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes ».
- « Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la **discipline concernée par le concours**, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter ».

Les candidats doivent **obligatoirement joindre à leur dossier de RAEP**, la page de garde signée et tamponnée par leur chef d'établissement (cf. <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98469/conseils-pour-l-epreuve-de-raep-de-certains-concours-internes.html>).

À compter de la session 2023, il est rappelé que le dossier de RAEP doit être *téléversé* dans l'espace candidat Cyclades. À ce titre, aucun envoi postal du dossier ou de pièces complémentaires ne sera accepté.

1.3 REMARQUES DU JURY

1.3.1 Remarques générales sur les RAEP évalués

Se présenter à un concours de recrutement constitue un investissement conséquent. La réussite suppose une préparation planifiée et implique le respect de la définition du dossier et la prise en compte des recommandations.

¹ Le texte ci-dessous est extrait de l'annexe 3 de l'arrêté du 25 janvier 2021

La rédaction du dossier de RAEP est l'occasion pour le candidat de mettre en valeur son parcours professionnel, les éléments significatifs de son expérience témoignant de son implication dans l'exercice de son métier, ainsi que la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique.

Remarques sur le fond du dossier

Le contenu présenté doit conduire le jury à **apprécier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat** (arrêté du 1er juillet 2013 publié au bulletin officiel n° 30 du 25 juillet).

Le RAEP permet aux candidats de montrer aux membres du jury qu'ils ont identifié et compris les compétences professionnelles attendues et de préciser les étapes de leur construction à travers la présentation de leur parcours. Pour autant, le RAEP ne peut être construit comme une liste d'actions illustrant telle ou telle compétence décrite. De fait, il revient aux candidats de sélectionner des situations de travail emblématiques, caractéristiques de leur parcours, leur ayant permis de mobiliser ces compétences.

Il est conseillé aux candidats de lire très attentivement les textes officiels afin de prendre en compte l'étendue et la diversité des missions attachées au métier d'enseignant afin de les mettre en perspective avec leur parcours professionnel. Les textes relatifs à l'épreuve sont utiles afin d'orienter la rédaction du dossier et de se rapprocher le plus possible des attentes du jury, exprimées notamment au travers des **critères d'évaluation** suivants :

- pertinence du choix de l'activité décrite ;
- maîtrise des enjeux pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- maîtrise des enjeux scientifiques, technologiques, professionnels, didactiques de l'activité décrite ;
- justification argumentée des choix opérés ;
- structuration du propos ;
- prise de recul dans l'analyse de la situation ;
- qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Il s'agit d'un concours de recrutement de professeurs ne se réduisant pas à la maîtrise d'une discipline technique, mais faisant appel à **des capacités d'analyse et d'explicitation des choix pédagogiques et didactiques effectués**.

Le jury rappelle que la ou les séances proposées doivent obligatoirement s'adapter à **l'enseignement de la gestion-administration et au public de lycées professionnels** et que cet enseignement doit impérativement prendre appui sur des situations pédagogiques simulées, réelles ou vécues.

Remarques sur la forme des dossiers

La forme du dossier n'est pas évaluée en tant que telle, toutefois, le non-respect des consignes pénalise le candidat.

Les meilleurs dossiers présentent les qualités de forme suivantes :

- un strict respect des consignes : nombre de pages (2 maximum pour la présentation du parcours + 6 maximum pour la réalisation pédagogique et son analyse), format de papier, police, interligne, marges, pagination, présence possible d'annexes (se référer aux textes officiels) ;
- une mise en page claire et aérée ;
- un effort de présentation du contenu (existence d'un plan, titres explicites, textes justifiés) ;
- une orthographe et une syntaxe irréprochables ;

Il est offert la possibilité aux candidats de joindre, en annexe de leur dossier, des documents ou travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite. Plus que le nombre qui reviendrait à un empilement peu représentatif, c'est la pertinence du choix et l'intérêt du document au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués. Ces documents doivent ainsi être sélectionnés pour judicieusement compléter le dossier présenté.

D'une manière générale, la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré-requis indispensables pour la réalisation du dossier.

Les cas particuliers

Les candidats qui n'exercent pas ou n'ont pas exercé dans la filière gestion administration, en baccalauréat professionnel Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGOrA) détenant des expériences en vie scolaire ; une expérience d'enseignement dans le premier degré, dans une discipline telle que la sécurité, dans l'enseignement supérieur, en formation d'adultes ou en voie technologique ; expérience professionnelle en entreprise ou administration hors enseignement) peuvent rencontrer des difficultés à constituer leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour tenir compte des spécificités de l'enseignement de la gestion administration en voie professionnelle. Ces candidats ne doivent pas pour autant se sentir exclus des concours internes dès lors qu'ils remplissent les conditions d'inscription.

Pour ces candidats, une transposition didactique en filière professionnelle AGOrA doit être pensée et présentée. **Cette transposition doit être clairement explicitée dans le dossier, en prenant notamment appui sur le référentiel du baccalauréat professionnel AGOrA.**

Ainsi, un candidat disposant d'une expérience d'enseignement hors gestion-administration pourra présenter une réalisation pédagogique choisie pour sa possible transposition et présenter les modifications qu'il pourrait conduire pour adapter cette réalisation pédagogique en baccalauréat professionnel AGOrA. Un candidat disposant d'une expérience professionnelle en entreprise ou administration pourra exploiter son activité professionnelle et la didactiser pour proposer une réalisation pédagogique en classe de baccalauréat professionnel AGOrA et expliquer les choix effectués. Les candidats souhaitant valoriser une expérience professionnelle en formation continue d'adultes développeront plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi leurs activités de formation, celle qui leur paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées avec des situations relatives à leurs stagiaires transposées en classe de baccalauréat professionnel AGOrA et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées. Ils indiqueront et commenteront, par exemple, leurs choix tant en ce qui concerne les activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et l'élaboration des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion professionnelle.

Dans ce travail, les candidats peuvent ainsi prendre contact avec un professeur titulaire d'une classe de baccalauréat professionnel AGOrA.

Le jury tient à préciser qu'aucune corrélation ne peut être établie entre le parcours des candidats et les résultats à l'admissibilité. Le jury apprécie les expériences (formation initiale et/ou continue, quel que soit le ministère), même si elles sortent du domaine strict de l'enseignement (et de la vie scolaire), dès lors qu'elles ont **permis au candidat de construire** et de montrer au moyen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience, **l'existence de compétences similaires** à celles qui sont requises pour exercer le métier d'enseignant de gestion-administration en voie professionnelle.

Les épreuves des concours internes ont été définies afin de permettre d'apprécier des compétences **pédagogiques et/ou éducatives transférables**.

Cependant, quelle que soit la situation vécue par le candidat et développée dans son dossier, le jury apprécie que le candidat se soit approché au plus près des requis fixés dans l'annexe de l'arrêté du 25 janvier 2021 et des attendus explicités dans les notes de commentaires.

1.3.2 Partie 1 du dossier

La difficulté de cette première partie (**2 pages maximum**) consiste à trouver l'équilibre entre une présentation des responsabilités confiées lors du parcours professionnel du candidat et une mise en valeur pertinente des principales compétences qu'il a acquises.

Le candidat ne peut s'en tenir à une liste descriptive souvent chronologique et visant à l'exhaustivité, sans relief, manquant de structure et de lisibilité, présentée comme un banal curriculum vitae ou une lettre de motivation. Le jury attend une structuration personnalisée des différentes étapes (datées, hiérarchisées) de la **formation** et du **parcours professionnel valorisant les expériences significatives ainsi que les compétences développées au regard des qualités attendues d'un enseignant (référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation)**. Les expériences d'enseignement retenues doivent être décrites précisément, en indiquant le statut professionnel, l'établissement d'exercice et les services assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe et de la discipline enseignée. Selon la richesse et la diversité de leur parcours, les candidats sont invités à faire des choix quant aux situations professionnelles évoquées et éviter un inventaire trop général ou superficiel.

Pour cette première partie, le niveau d'analyse et la prise de recul doivent être en adéquation avec ceux attendus d'un enseignant en Économie et gestion, dans l'option du concours, Gestion et administration, dans l'exercice de son métier en lycée professionnel.

1.3.3 Partie 2 du dossier

Sur le fond et la structure du document

Dans cette seconde partie, il est demandé aux candidats de choisir et de présenter une situation d'enseignement en classe de baccalauréat professionnel AGOrA, suffisamment dimensionnée pour mettre en valeur les compétences didactiques et pédagogiques attendues. Les dossiers des candidats admissibles proposent des situations d'enseignement contextualisées, scénarisées et pertinentes, situées dans une progression, permettant de démontrer une maîtrise de contenus scientifiques et techniques et des pratiques professionnelles cohérentes. Les dossiers doivent se révéler pertinents et être le fruit d'une réflexion didactique.

Les candidats doivent :

- éviter de procéder à une micro-analyse détaillée d'une réalisation pédagogique trop réduite ou, a contrario, à une description forcément trop rapide d'un ensemble de séquences d'une année scolaire.
- s'approprier le référentiel de la formation et comprendre les finalités des métiers de l'assistance à la gestion ainsi que les différents contextes d'exercice de la fonction.

Que le thème présenté soit restreint, ou plus étendu, le jury attend la présentation d'une **proposition pédagogique personnelle, analysée et argumentée**. Elle doit également être précise, basée sur une forte réflexion didactique, cohérente avec un programme ou un référentiel précis et située dans une progression explicite.

En prenant appui sur les critères d'évaluation, le jury a regretté :

- un contexte professionnel peu explicite et manquant de lien avec les métiers de l'assistance à la gestion. L'entrée par les situations professionnelles doit être clairement présentée avec des données précises, réalistes et actualisées ;
- des séquences de formation insuffisamment développées, pour lesquelles le candidat est resté descriptif et beaucoup trop narratif dans la proposition de situations d'apprentissage ;
- une réflexion théorique restant dans le domaine de l'intention pédagogique sans prise de recul ;
- une absence ou une prise en compte insuffisante des savoirs travaillés avec les élèves dans le cadre de la réalisation pédagogique retenue ;
- des activités proposées qui ne permettent pas de développer les connaissances des élèves ainsi que leurs compétences techniques et professionnelles ;
- une référence insuffisante à un environnement numérique ;
- une démarche pédagogique ne prenant pas en compte la diversité des élèves ;
- des propositions issues de manuels scolaires ou de centres de ressources sur lesquelles le candidat n'apporte aucune valeur ajoutée soit par une analyse critique, soit par un retour sur expérience ;
- les dossiers où le candidat présente une séance issue de l'école élémentaire ou de cours universitaire, sans transposition en baccalauréat professionnel AGOrA ;
- les dossiers proposés pour un autre concours (CAPET) ;
- le manque d'annexes pour certaines réalisations pédagogiques peu explicites ou a contrario des annexes non exploitées, non actualisées, voire non pertinentes ou inutiles. C'est au candidat de décider s'il intègre des annexes à son dossier. S'il fait ce choix, les annexes doivent être en lien avec la situation professionnelle proposée et procurer une valeur ajoutée au dossier ;
- l'absence d'évaluation et de remédiation ;
- l'absence de prise de recul sur la pratique du candidat ;
- le manque de rigueur apporté à l'orthographe, à la construction des phrases et à la grammaire.

Les meilleurs dossiers :

- reposent sur de solides fondements scientifiques et techniques et sur des situations professionnelles réalistes et actualisées ;
- sont enrichis de documents professionnels, issus de la réalité des organisations, didactisés ;
- présentent les savoirs mobilisés dans la réalisation pédagogique et leurs liens avec les activités mises en place avec les élèves ;
- mobilisent les principes du scénario (cf. FAQ CERPEG « *le scénario est une succession d'étapes dans lesquelles les élèves ont des tâches différentes à effectuer et des rôles spécifiques à jouer les plus proches possibles de ceux qu'ils retrouveront dans les organisations* » ...) ;
- mettent en œuvre les techniques et outils d'évaluation préconisées par le référentiel de certification (portfolio, questionnement d'explicitation en lien avec l'audition) ;
- utilisent judicieusement les expériences tirées des PFMP ;
- prévoient l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques, dans et hors la classe ;

- valorisent la transdisciplinarité des matières dans la description de situations d'apprentissage voire mettent en œuvre les dispositifs pédagogiques de la Transformation de la Voie Professionnelle (co-intervention, chef d'œuvre) ;
- favorisent la coordination au sein de l'équipe pédagogique, en vue de mener un projet de classe ;
- mettent en évidence l'articulation des étapes du travail didactique et pédagogique et démontrent l'intérêt d'une telle réflexion. Les candidats proposent ainsi une formulation analytique et non seulement descriptive, des phases de conception et de mise en œuvre de la situation choisie ;
- démontrent la capacité du candidat à avoir un regard analytique sur sa pratique professionnelle, à évaluer les conséquences de ses choix sur les apprentissages et à s'interroger sur les conditions de l'efficacité de son enseignement ;
- proposent une évaluation permettant d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences ;
- placent l'activité proposée dans une progression et pensent aux prolongements de la séquence dans d'autres situations d'apprentissage ;
- intègrent les valeurs de la République dans leur enseignement.

Les niveaux de réflexion et d'analyse attendus sont élevés :

- **dans le travail didactique préalable** : il s'agit de prendre en compte des intentions pour les élèves, d'identifier des objectifs et des pré-requis, de maîtriser des concepts scientifiques et techniques, de mettre en cohérence le référentiel et la séquence, de choisir des documents supports et d'avoir le souci d'une adaptation constante du contenu au niveau des élèves... ;
- **lors de la présentation des choix pédagogiques** : il s'agit d'argumenter et de justifier la démarche et l'intention pédagogique proposée et d'articuler les moyens, outils (la mobilisation du numérique est indispensable), supports mobilisés selon les choix pédagogiques opérés.
- **dans l'attente d'une analyse réflexive** portant sur la séance effectuée : auto-évaluation, proposition de remédiations et d'actions correctrices.

Ainsi, cette seconde partie du RAEP nécessite d'adopter une structure permettant :

- d'identifier clairement la démarche didactique et pédagogique ;
- de mettre en valeur la réflexion et l'analyse ;
- d'articuler les 6 pages et les annexes ;
- de faciliter la lecture par des liens, des renvois, des commentaires associés aux tableaux, aux annexes, aux sources et aux références utilisées.

Sur la forme du document

La clarté, la structuration du propos, la qualité de l'expression, la maîtrise de la langue, de l'orthographe et de la syntaxe, ainsi que la présentation des textes et du dossier sont des **prérequis indispensables pour la réalisation d'un dossier de recrutement de professeurs**. Les fonctionnalités de l'outil informatique doivent permettre de mettre en valeur le dossier.

Le jury regrette que les règles formelles ne soient pas toujours respectées : elles sont pourtant restrictives (2 pages pour la première partie, 6 pages pour la seconde). Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, conformément à l'arrêté du 25 janvier 2021.

1.3.4 Commentaires du jury

À partir de la sélection et de l'analyse d'une action relevant de leur expérience, les candidats doivent révéler leur capacité à la justifier et la « conceptualiser » en termes de principes éducatifs en phase avec les missions du professeur.

Le CAPLP interne et le CAER d'économie et gestion option Gestion Administration visent à recruter des professeurs dont la vocation est d'enseigner en classes de baccalauréat professionnel tertiaires et industrielles (pour l'enseignement de l'économie gestion). Cela exige de la part des candidats qu'ils

justifient les choix théoriques, didactiques et pédagogiques essentiels sur lesquels les programmes et référentiels concernés reposent. Le jury attend donc des candidats que leur analyse témoigne :

- d'une bonne maîtrise des différents champs disciplinaires de l'économie et gestion, de leur complémentarité et de leur transversalité, des problématiques actuelles et de leurs évolutions ;
- d'une bonne connaissance des pratiques professionnelles en entreprise en relation avec les référentiels ;
- d'une réflexion didactique et pédagogique visant l'enseignement en lycée professionnel.

Cette compréhension doit être accompagnée d'une réflexion sur la didactique de ces disciplines ouvrant sur une véritable analyse de l'activité choisie pour concevoir le dossier, afin de justifier les choix, les objectifs, la construction de la séquence.

Le jury attend une analyse pédagogique de l'expérience d'enseignement. En particulier, il est important que les candidats démontrent une capacité à intégrer dans leurs pratiques des dispositifs ou outils pédagogiques parmi lesquels : l'accompagnement personnalisé, la co-intervention, le chef d'œuvre, le suivi des PFMP, l'utilisation d'un outil de suivi des compétences, la mise en place d'un projet prévisionnel de formation, l'utilisation des technologies numériques au service des apprentissages, la contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes élèves.

Le jury apprécie de la part des candidats une prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée.

C'est bien par l'analyse et la réflexivité que la situation de travail peut devenir source de formation. Les candidats qui n'ont pas une expérience importante dans les classes correspondant à la spécialité du concours ne seront pas pénalisés s'ils démontrent leur **capacité à transposer de façon explicite, adaptée et réaliste l'activité choisie en classe de baccalauréat professionnel AGoRA**.

Le jury est attentif à la précision et à la clarté du compte rendu de l'expérience choisie : le jury doit pouvoir se faire une idée précise de l'expérience d'enseignement qui a été conduite afin d'en apprécier ensuite l'analyse. À partir d'une démarche d'explicitation, les candidats doivent donc être en mesure de donner au jury tous les éléments nécessaires pour se représenter et comprendre ce qui a été réalisé.

L'ensemble de ces commentaires doit conduire les candidats à s'interroger sur la pertinence de l'activité choisie. La qualité de nombreux dossiers est contrainte par la nature de la situation retenue.

Pour les candidats admissibles, le jury peut demander des compléments d'information au moment de l'épreuve orale s'il souhaite revenir sur le dossier.

II - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE

2.1 STATISTIQUES

	CAPLP	CAER
Candidats admissibles	39	21
Candidats présents	39	19
Moyenne des candidats	11,18	11,68
Moyenne des candidats admis	14,35	15,93
ECARTYPE	5,643	4,244
NOTE MAX	17,0	20,0
NOTE MIN	5,0	5,0

2.2 DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Exploitation pédagogique d'un thème.

Le thème porte sur le champ professionnel correspondant à la section et comporte des aspects économiques et juridiques. Des documents peuvent être remis au candidat par le jury.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier l'aptitude du candidat à communiquer oralement, sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activités, un cours, sa connaissance des métiers, des activités et des pratiques professionnelles, sa connaissance des référentiels et programmes d'enseignement, son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum (dont exposé : trente minutes maximum, entretien : trente minutes maximum) ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Les programmes de référence, sur lesquels porte l'épreuve d'admission, sont ceux des enseignements technologiques et professionnels conduisant aux diplômes des niveaux V, IV et III dans la spécialité correspondant à la section.

2.3 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Il est demandé au candidat de présenter durant 30 minutes au maximum une séquence de formation portant sur le thème proposé. Les compétences à faire acquérir aux élèves sont indiquées sur le sujet.

Le candidat doit développer :

- la place de l'exploitation pédagogique de la séquence présentée dans le projet prévisionnel de formation ;
- les intentions pour les élèves en termes d'apprentissage et de mobilisation des savoirs ;
- l'organisation du travail des élèves en intégrant l'environnement de formation ;

- les supports et les outils utilisés ;
- les transversalités à établir ;
- les liens avec le milieu professionnel et institutionnel ;
- l'évaluation des compétences professionnelles mobilisées ;
- les autres aspects jugés utiles de présenter.

Ensuite, durant 30 minutes au maximum, l'entretien permet à la commission d'obtenir les précisions nécessaires, et au candidat de prolonger et/ou d'approfondir sa réflexion. L'entretien porte notamment sur les points suivants :

- la maîtrise des savoirs disciplinaires (connaissances dans le champ de la gestion – administration, de l'économie droit) ;
- la connaissance du référentiel et des programmes de la discipline ;
- l'aptitude à adapter son enseignement à la finalité des programmes (objectifs de formation, progression, programmation, aléas et complexités, usage pédagogique des outils numériques, mise en œuvre de transversalités, contribution de l'enseignement aux différents parcours) ;
- l'aptitude à adapter son enseignement aux besoins des élèves (participation et coopération entre élèves, autonomie, prise en compte de l'hétérogénéité des acquis des élèves, des rythmes d'apprentissage, des difficultés et des élèves à besoins éducatifs particuliers) ;
- la capacité à définir des objectifs de formation, à structurer et à organiser une séquence d'activités, à construire une ou plusieurs séances, à proposer des modalités d'évaluation des acquis des élèves adaptées (organisation de l'espace classe et du temps en fonction des activités prévues, conception d'un scénario pédagogique, utilisation du numérique en lien avec le baccalauréat professionnel de la spécialité, les différentes modalités d'évaluation) ;
- la prise en compte des valeurs de la République ;
- la prise en compte du milieu professionnel (partenariats, évolution des métiers, PFMP...);
- certains points du dossier RAEP identifiés par la commission.

L'entretien vise à apprécier les qualités de communication et la posture professionnelle attendues en lien avec l'exercice du métier de professeur. Lors de l'entretien, chacune des commissions s'attache à évaluer la capacité des candidats à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier et ses différentes dimensions. En particulier, la commission est particulièrement attentive à la prise en compte des valeurs de la République dans l'exercice du métier.

2.4 OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

Lors de cette session, les candidats traitent un sujet. Chaque sujet prend appui sur les compétences du référentiel du baccalauréat professionnel Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGOrA). À titre d'exemple, un sujet est formulé de la façon suivante :

Il vous est demandé de mettre en œuvre une exploitation pédagogique d'un thème permettant aux élèves de développer conjointement les trois compétences suivantes :

- appliquer les procédures internes en matière d'entrée et de sortie du personnel,
- organiser les déplacements des personnels,
- organiser des actions de formation.

Les liens avec d'autres compétences du référentiel restent possibles

Vous vous situerez en classe de baccalauréat professionnel AGOrA, dans un espace professionnel avec l'environnement numérique répondant aux exigences de la formation.

Afin de traiter le sujet, le candidat a la possibilité de consulter sa propre documentation. Aucun autre document ne sera fourni au candidat sur le lieu du concours. Les candidats peuvent utiliser leur équipement numérique en prévoyant une alimentation électrique autonome. Aucun équipement numérique ne sera fourni au candidat sur le lieu du concours.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite. Elle est considérée comme une tentative de fraude et fait l'objet d'un rapport d'incident. Enfin aucune impression ne peut être réalisée.

Dans le cas où le candidat choisit de prendre appui sur un support numérique, lors de la présentation devant le jury, son écran doit être constamment visible par la commission. Il est à noter que la disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée sur le lieu du concours.

Les membres du jury ont souligné l'utilisation de documents non pertinents au regard du sujet traité, tant lors de la préparation que de l'exposé. Plusieurs candidats ont effectué de longues recopies de documents issus de leurs ressources sans prendre le recul nécessaire à leurs choix didactiques et pédagogiques. Cette épreuve évalue les compétences d'analyse réflexive et d'argumentation mobilisées par le candidat.

Les candidats ont été majoritairement attentifs aux étapes du déroulement de l'épreuve. Il est rappelé aux candidats que leur posture et leur communication doivent être adaptées aux exigences du métier. Des candidats ont su produire d'excellentes prestations dans le cadre de l'exposé et de l'entretien avec la commission.

Certains candidats intervenant dans la voie technologique ou dans les filières professionnelles vente, sécurité-prévention ou transport-logistique ont fait le choix de présenter le concours du CAPLP Gestion Administration interne. Pour ces candidats comme pour tous les autres, les commissions d'évaluation s'attachent à évaluer la construction d'une séquence de formation située en baccalauréat professionnel AGOrA.

La réussite au concours est notamment conditionnée à :

- la prise en considération des spécificités de la voie professionnelle et du secteur tertiaire administratif ;
- la maîtrise des savoirs disciplinaires correspondants ;
- la connaissance du référentiel et des programmes du baccalauréat professionnel AGOrA ;
- la maîtrise de la didactique, de la pédagogie, d'outils numériques particulièrement adaptés à la formation ;
- la mise en place de pratiques d'évaluation et de remédiation ;
- la mise en œuvre pertinente du suivi des élèves dans leur parcours de formation et d'orientation.

Les meilleures prestations reposent sur :

- la capacité à faire partager les valeurs de la République ;
- la maîtrise des savoirs disciplinaires (situations professionnelles de référence, notions clés, démarches spécifiques de la discipline). Les concepts sont alors définis avec précision, en relation avec des situations emblématiques, les points de vigilance identifiés ;
- des propositions didactiques adaptées, avec une présentation claire des intentions pour les élèves et un repérage en amont des difficultés d'apprentissage auxquelles les élèves peuvent être confrontés ;
- une réflexion pertinente sur la mise en œuvre pédagogique, l'organisation du travail des élèves, leur mise en activité, des démarches illustrées de façon très précise et argumentée ;

- des propositions concrètes articulant construction des concepts, des démarches avec un objet d'étude pertinent ;
- des applications proposées réalistes (durée, supports, implication des élèves), adaptées à la complexité des contenus d'apprentissage, aux intentions pour les élèves ;
- une réflexion quant au rôle des traces écrites, les conditions de leur production ;
- une réflexion sur le rôle de l'évaluation dans la progression des élèves, la mise en place d'une remédiation, d'une différenciation pédagogique ;
- la capacité à réfléchir à l'opportunité des transversalités dans une démarche pédagogique réaliste et sans artifice ;
- des propositions pertinentes d'intégration du numérique (dans et hors la classe) dans les situations pédagogiques et une argumentation quant à leur rôle dans les apprentissages ;
- la capacité à réfléchir sur l'approche pédagogique spécifique à mettre en œuvre dans une classe de baccalauréat AGOrA ;
- l'utilisation raisonnée et réfléchie de la documentation personnelle, lors de la préparation ;
- l'exploitation pertinente des liens avec le milieu professionnel (PFMP, partenariats...) ;
- une présentation claire et fluide ;
- une bonne gestion du temps ;
- la démonstration de qualité d'écoute.

Le jury a déploré :

- la posture familière de certains candidats avec les membres du jury. Il est rappelé qu'une posture et une communication professionnelles sont exigées tout au long de l'épreuve ;
- l'utilisation de ressources préétablies dans le cadre de sa préparation en loge. Ce cadre contraignant peut limiter la réflexion du candidat et le caractère authentique de sa production ;
- l'utilisation, au cours de l'exposé et de l'entretien, de documents construits en amont de l'épreuve. Il est rappelé que la production des candidats doit être réalisée sur les feuilles fournies lors de la phase de préparation. Les candidats doivent exploiter pleinement les trois heures de préparation afin de construire une production issue de leur réflexion. L'objectif de l'épreuve est d'amener le candidat à réfléchir à ses pratiques et non à présenter un document « clé en main » ;
- l'utilisation de concepts sans réelle maîtrise de leur signification ;
- le manque de réflexion sur la prise en compte des valeurs de la République dans l'exercice du métier.

Quelques écueils dans la prestation de certains candidats sont relevés :

- le référentiel du baccalauréat professionnel AGOrA et le programme d'économie-droit ne sont pas toujours connus. Le vocabulaire est très approximatif. S'agissant d'un concours de recrutement de professeurs susceptibles d'assurer cet enseignement, les manquements ont été pénalisés ;
- des thèmes exposés de manière non structurée et/ou partiellement traités, sans identifier les difficultés susceptibles d'entraver les apprentissages ;
- l'utilisation du numérique sans lien réel avec l'exploitation pédagogique proposée et qui n'apporte aucune valeur ajoutée ;
- des propositions trop factuelles, trop empiriques ou au contraire trop théoriques ;
- un traitement des compétences isolées les unes des autres alors que l'objectif est de produire un scénario pédagogique permettant d'aborder conjointement les différentes compétences du sujet proposé ;

- une réflexion pédagogique insuffisante, manquant de propositions concrètes et réalistes. Les prestations standardisées, sans prise de recul, évoquent alors des stéréotypes, des idées générales non réellement exploitables en classe, avec des choix pédagogiques inadaptés par rapport au niveau d'enseignement retenu. Plusieurs exposés révèlent des incohérences difficilement acceptables pour un concours de recrutement. Des candidats se sont vraisemblablement préparés en concevant des documents qu'ils imaginaient à tort transposables à tous les sujets. Dans ce cas, les candidats ont traité leur sujet et non celui qui leur était proposé ;
- des prestations mettant en évidence une absence de réflexion quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'apprentissage ;
- la proposition d'activités d'élèves en décalage avec les compétences à construire, ou insuffisamment exploitées pour contribuer efficacement aux apprentissages des élèves ;
- la méconnaissance des enseignements d'économie et de droit, pourtant objets de transversalités donnant sens aux apprentissages des élèves ;
- la réflexion insuffisante sur les acquis des élèves et les modalités d'évaluations ;
- des réponses non développées et non argumentées aux questions ;
- une mauvaise gestion du temps lors de l'exposé ;
- l'utilisation inadaptée de l'ordinateur qui nuit à la communication et aux échanges avec le jury en raison de la manipulation de trop nombreux fichiers ;
- la présentation de nombreuses missions associées à de multiples activités complexifie la séance, ce qui peut pénaliser les candidats ;
- l'absence d'une réelle transposition en baccalauréat professionnel AGOrA de certaines séquences qui induit une présentation et des réponses décentrées de l'option du concours.

Le jury apporte aux candidats les conseils suivants :

Pour une préparation optimale dans l'esprit de l'épreuve...

- relire la définition officielle de l'épreuve ;
- connaître les enjeux et les dispositifs de la transformation de la voie professionnelle (TVP) <https://eduscol.education.fr/2224/transformer-le-lycee-professionnel>
- s'approprier le référentiel et les programmes de la filière du tertiaire administratif dont le guide d'accompagnement pédagogique, d'actualiser, de consolider les connaissances des concepts et des démarches, de consulter les sites institutionnels correspondants ;
- développer une réflexion didactique et une stratégie pédagogique ;
- développer une réflexion quant aux enjeux et aux modalités de l'évaluation des élèves.

Le jury est attaché au respect d'une liberté pédagogique. Le candidat ne doit pas s'enfermer dans un modèle type et son exposé doit traduire sa réflexion personnelle.

Pour la construction d'une séquence de formation...

- structurer l'intervention, avec une introduction, une mise en œuvre d'une séquence d'activité sous la forme d'un scénario pédagogique et une brève conclusion ;
- travailler les compétences professionnelles du référentiel proposées par le sujet et proposer des transversalités ou d'éventuels prolongements ;
- prendre en compte tous les termes associés au sujet ;

- intégrer le numérique, de manière professionnelle, dans le déroulement de la séquence et dans les enseignements dispensés.

Le jury évalue l'exploitation d'un contenu ; or l'absence de connaissances ne permet pas d'exposer une argumentation structurée. Tous les candidats ne réussissent pas à concilier le contenu disciplinaire du thème et son exploitation pédagogique. Ce lien constitue pour autant l'objectif premier de cette épreuve.

Les résultats obtenus par les candidats admis sont de très bon niveau. La réussite étant conditionnée par une préparation solide et planifiée, les candidats non admis lors de cette session ne doivent pas se décourager, mais tirer profit de l'expérience vécue pour ajuster et affiner leur préparation.